

Programme Régional des Initiatives de la Migration (PRIM)



L'évaluation a été menée au 4^{ème} trimestre 2022 et couvre toute la période de mise en œuvre depuis son lancement en septembre 2020, hormis les actions d'urgences apportées en réponse à la situation sanitaire « COVID-19 ». Réalisée à mi-parcours de la mise en œuvre du projet, elle n'avait pas vocation à être exhaustive. Elle constitue un temps à la fois rétrospectif et prospectif, visant à accompagner l'équipe projet dans sa réflexion. L'approche s'est donc voulue participative, intégrant des temps d'analyse par l'équipe de consultant.e.s externe à des temps de réflexion et mise en débat avec les membres de l'équipe projet.

Contexte d'intervention

Le « Programme Régional des Initiatives de la Migration » au Maroc (PRIM) a pour objectif d'accompagner la régionalisation de la politique migratoire marocaine dans les régions du Souss-Massa et de l'Oriental. Le programme se structure autour de trois composantes.



Les bénéficiaires finaux du projet sont à la fois les immigré.e.s, étranger.ère.s sur le territoire marocain, notamment les populations sub-sahariennes en transit ou installées de manière définitive (également nommés Ressortissant.e.s des Pays Tiers – RPT), les Marocain.aine.s résidant à l'étranger (MRE), à travers les services déconcentrés et collectivités territoriales des régions de l'Oriental et du Souss-Massa qui accueillent l'ensemble des activités du Projet.

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 9 millions d'euros sur 4 ans (septembre 2020 – août 2024), il est mis en œuvre par Expertise France, à travers une équipe basée à Rabat, Oujda et Agadir, en partenariat avec les Conseils Régionaux et les Wilayas de l'Oriental et du Souss-Massa. L'association Migrations

& Développement (M&D) participe à la mise en œuvre du projet en tant que partenaire dans la région du Souss-Massa.

La qualité du Programme

Pertinence et cohérence

La stratégie d'intervention retenue par le PRIM marque sa pertinence et sa singularité sur le terrain. PRIM a recherché une intégration des acteurs des territoires à l'échelle régionale de manière systématique dans la co-construction et les prises de décision pour le déploiement opérationnel des actions. L'approche participative proposée a permis aux acteurs de présenter des ajustements des dispositifs pilotes en lien avec les réalités de leur territoire. La recherche d'articulation avec la wilaya et les services déconcentrés à cet échelon est également à souligner comme très pertinente. On regrettera que (i) la collaboration avec le ministère au niveau national n'est pu se concrétiser suite aux changements ministériels après le lancement du programme, (ii) dans le Sous Massa, le comité de pilotage régional ne se rencontre pas de manière régulière comme initialement prévu.

Les composantes 1 et 2 du PRIM et leur mise en œuvre effective sont également en parfaite cohérence avec la logique d'institutionnalisation. Les actions menées convergent vers la recherche d'une intégration de nouvelles pratiques professionnelles, notamment en matière de prise en compte du Genre, et/ou de nouveaux services dans le fonctionnement des institutions ciblées. Les logiques d'intervention initiées sont en droite ligne avec les stratégies nationales en matière de migration et correspondent à certaines réalités vécues par les collectivités territoriales. Les services et mécanismes proposés permettent, entre autres, de répondre dans les territoires aux enjeux humanitaires, d'intégration, de politique étrangère et de gouvernance, et aux enjeux économiques, culturels et sociaux précisés dans la stratégie nationale d'immigration et d'asile. Le fonds propose une approche novatrice pour les acteurs des territoires dans sa gestion. Les associations soutenues apportent des réponses cohérentes et adaptées aux problématiques et besoins du territoire. En parallèle, le fonds apporte un soutien aux actions entreprises localement sur son territoire et permet le maintien d'un maillage d'acteurs dynamiques et engagés, dans une relation de proximité avec les populations cibles. Il permet également l'accompagnement social et administratif des populations cibles à court terme (renvoi aux objectifs de la composante 2). La mise en place de services de proximité à l'échelle communale devrait permettre à moyen terme de faciliter l'accès des populations cibles à leur droits communs. L'appui à l'intégration de la thématique Genre et Migrations, et l'insertion de la stratégie déployée dans les communes de l'Oriental, viennent renforcer la cohésion globale de l'approche institutionnelle (officialisation de la thématique et des dispositifs/services publics mis en place). L'approche Genre défendue par la composante 3 du programme, correspondant à une opérationnalisation de l'approche pour l'intégration de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux de l'action, est hautement qualitative. Le niveau d'exigence imposé par le PRIM est l'une des plus-values selon certains acteurs rencontrés mais non sans défis pour obtenir un résultat probant.

Une volonté forte d'articulation avec le projet DEPOMI a été marquée dès la formulation du PRIM. Les interactions entre les deux programmes sont nombreuses et de différents niveaux : mise en place d'un comité de pilotage commun aux deux projets dans le Souss-Massa, participation mutuelle à des temps de rencontres et d'échanges inter-acteurs, recherche d'une complémentarité d'appui dans les territoires communs d'intervention (soutien aux porteurs de projets, Plans d'Actions Communaux), etc. Malheureusement, d'un point de vue général, les stratégies retenues pour une collaboration effective et la manière dont elles sont mises en œuvre, n'ont créé que peu de valeur ajoutée. Dans certains cas, elles ont même pu desservir l'action et ses impacts.

Efficacité

PRIM a initié préalablement une démarche de concertation et d'analyse des territoires et s'est appuyé sur l'expertise de M&D, déjà engagée dans le Souss-Massa, pour la définition des activités à entreprendre. Le programme a également entrepris une approche itérative, en lien à sa logique d'expérimentation, dans le déploiement de

chacune de ses composantes, pour mieux prendre en compte les réalités des territoires d'interventions et de leurs acteurs. Aussi, les équipes ont été amenés à adapter le déploiement des activités et les activités elles même, et les faire évoluer dans le temps. C'est une démarche qualité exigeante qui mérite d'être soulignée. A mi-parcours du programme, des résultats intéressants sont obtenus ou déjà engagés. L'efficacité du programme est toutefois à nuancer et à préciser selon les composantes et les territoires d'intervention.

Concernant le fonds de financement pour le soutien de projets « migrations » (composante 1).

Le fonds est opérationnel. Dans la région du Souss-Massa, le 1^{er} appel à projet n'a pas été probant en termes de qualité de demandes de financement reçues : malgré les 10 dossiers réceptionnés aucun n'a été sélectionné pour l'octroi d'un financement. Dans la région de l'Oriental, le 1^{er} appel à projet a permis la sélection d'actions locales tant diversifiées que pertinentes. Cet état de fait souligne l'exigence qualité minimal placée par le PRIM. Les institutions de l'Oriental rencontrées soulignent d'ailleurs la démarche qualité du processus de sélection des actions mis en place. Les membres du comité d'avis technique, composé du personnel de différents services déconcentrés régionaux, se sont montrés globalement intéressés par la dynamique proposée. L'accompagnement et le positionnement de l'équipe EF dans le « faire-avec » ont été entre autres très appréciés. Les associations bénéficiaires ont, quant à elles, souligné la qualité des formations reçues. Malgré les efforts d'ajustements menés entre les deux appels à projets, des limites de fonctionnement existent : capacités du maintien de la mobilisation des acteurs dans le temps, difficultés à toucher les Organisations de Solidarité Internationale Issues de la Migration (OSIM), vision différée entre les parties sur le positionnement de l'accompagnement et lourdeurs de mise en œuvre qui en découlent, capacité d'appropriation par les Conseils Régionaux, etc. Aussi, le dispositif présente une faible efficacité au regard des objectifs quantitatifs visés par le programme PRIM (objectif de financement de 100 projets, taux d'atteinte au 1^{er} semestre 2022 : 5%). En l'état, sans ajustements, il semble difficile de penser que le PRIM pourra atteindre l'ensemble des résultats attendus, aussi bien en termes de cibles que d'objectifs quantitatifs. Pour autant, il est en bonne voie d'atteindre l'un des objectifs du PRIM : offrir un cadre expérimental à la région pour éprouver un dispositif qualitatif favorable à la mise en œuvre à l'échelle régional des stratégies nationales « Migration » sensible au genre.

Concernant la mise en place de services de proximité pour faciliter l'accès aux droits communs (composante 2).

Dans la région du Souss-Massa (actions portées par M&D) avec un objectif initial de 12 communes accompagnées pour la création ou le renforcement des Bureaux d'Accueil et d'Orientation des Migrants (BAOMs), ce sont au final 15 communes qui sont aujourd'hui dotées de ce service. Le taux de fréquentation reste encore peu élevé, en raison certainement de la jeunesse du service. Hormis dans les communes à forte concentration de RPT, le service semble davantage orienté vers les MRE, MRE de retour et ayant droits, la question des migrant.e.s sub-saharien.ne.s étant politiquement délicate. Un accompagnement continu des BAOMs et plus largement des communes est prévu jusqu'à la fin du PRIM. Il reste nécessaire face à la complexité de certains dossiers et la communication/sensibilisation à mettre en place pour ancrer le service dans son paysage. M&D a également déployé deux autres activités complémentaires au dispositif BAOM : (i) le soutien à des associations de services de proximité pour les accompagner à intégrer les populations de RPT dans leurs bénéficiaires, et (ii) le traitement des demandes directes émanant de RPT par un animateur communautaire, pour une mise en relation avec des acteurs sociaux et acteurs de développement. Cette approche permet d'offrir à la fois un maillage territorial des services en place, de toucher plus spécifiquement les populations de RPT, et de répondre à des besoins « urgents » en attendant que les BAOM soient pleinement ancrés dans leur territoire. La fonction d'animateur communautaire proposée joue un rôle primordial dans cette stratégie.

Dans la région de l'Oriental, la stratégie a été définie et consolidée à partir d'un processus de concertation et de réflexion renforcé avec les acteurs. L'intégration préalable dans les Plans d'Actions Communaux des communes accompagnées garantissent une forme d'institutionnalisation des services qui seront mis en place. Les constats faits dans la région de Souss-Massa sur le temps de mise en place d'un BAOM interrogent toutefois sur les actions à venir dans l'Oriental face au temps projet restant. L'expérience et outil développé dans le Souss-Massa pourrait venir alimenter l'étape d'accompagnement des acteurs de l'Oriental. Ce gain de temps sera nécessaire face au temps projet restant pour le déploiement de la dynamique dans l'Oriental. Les canaux d'échanges de bonnes pratiques entre les équipes M&D et EF sont à renforcer en ce sens.

Concernant l'accompagnement à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes (composante 3).

La stratégie de prise en compte de la question du Genre dans le PRIM se démarque par une recherche d'opérationnalisation systématique de l'égalité de genre dans chaque action menée. L'approche marque entre autres sa volonté (i) d'une analyse systématique de la problématique de la migration depuis le prisme genre en intégrant des données désagrégées par sexe et sensibles au genre et la proposition de mesures pour réduire les inégalités identifiées ; (ii) d'un renforcement des compétences de toutes les parties prenantes en matière d'approche genre et migration ; et (iii) de la participation des femmes de manière paritaire (50%) dans l'ensemble des actions.

L'attention portée par le PRIM à l'intégration du Genre et l'approche très opérationnelle recherchée est globalement saluée par les parties prenantes interrogées, même si des nuances existent.

Dans sa mise en œuvre, le PRIM tient ses engagements, voire même au-delà. On regrettera que (i) le cadre du programme PRIM complexe et ses autres exigences ait pu induire à certain égard des stratégies d'intervention trop ambitieuse, n'aboutissant pas au résultat espéré et parfois même contreproductive comme par exemple l'articulation avec le projet DEPOMI autour d'une complémentarité d'intervention « migration » et « genre » dans les Pacs qui a desservi l'action dans le Souss-Massa. (ii) que le niveau d'ambition des impacts visés par le programme en matière de genre ne soit pas assez formalisé (quelles retombées concrètes et niveau d'appropriation par les acteurs bénéficiaires est attendu ? Etc.) pouvant donner la fausse impression de la non attente de son objectif initial. ;

Efficiace

L'équipe PRIM a été déployée selon une entrée géographique. Cette approche est en cohérence avec la stratégie globale du projet. La stratégie d'institutionnalisation, très chronophage, et la nécessité d'adopter une approche partenariale au plus près des territoires justifie à elle seule la mobilisation d'une équipe dédiée dans chaque région. Le professionnalisme des équipes du PRIM a été souligné par les acteurs rencontrés. Elles sont reconnues comme étant à l'écoute, réactives et marquant une réelle volonté de trouver des solutions communes, dans un esprit de concertation, face aux défis de mise en œuvre induits par la complexité partenariale et thématique du programme.

Dans le Souss-Massa le partenariat avec M&D est bénéfique pour le PRIM. Il a facilité l'ancrage territorial à l'échelle communale du programme et contribue à son efficacité et efficacité (les actions portées par M&D dans le cadre du projet Territorialisation de la Politique Migratoire - TPM - sont déjà bien avancées dans les territoires, permettant au PRIM d'avoir une activité impactante et visible sur laquelle appuyer sa communication). De même, ce partenariat profite à M&D en lui offrant une couverture de plus grande envergure autour de son action. Toutefois, des difficultés d'articulation entre les activités de la composante 1 du PRIM et celles du TPM pour « *mobiliser la diaspora et faciliter leur implication dans le développement régional et à leur accompagnement en ce sens* » sont à souligner, complexifiant la mise en œuvre du projet TPM. Pourtant, des complémentarités semblent évidentes entre les deux stratégies d'accompagnement proposées, dans une logique d'appui aux dynamiques territoriales. L'expérimentation de l'approche proposée initialement par M&D pourrait être une réelle plus-value au programme PRIM, si une différenciation entre les dynamiques d'accompagnement des porteurs de projets proposées par PRIM et la dynamique d'appui à l'émergence de projets de territoire portée par TPM/M&D pouvait être mieux distinguée. Enfin, il faut relever un manque de clarté de la part d'EF dans le positionnement de M&D (cité différemment selon les documents projets : opérateur, partenaire (etc.), et dont la relation partenariale contractuelle est celle d'un porteur de projet à celle d'un bailleur), et donc potentiellement source de confusion pour les acteurs institutionnels partenaires.

Les outils de gestion de base ont été mis en place, dont un suivi sexo-spécifique des indicateurs projet. La formalisation précise de chaque stratégie d'intervention, à l'issue d'un temps de concertation important avec les parties prenantes, comme la clarté des rapports, témoignent d'une volonté de rendre compte des orientations prises et de l'avancée du programme.

Impacts

Un certain nombre de signaux positifs ont été notés chez des acteurs intermédiaires bénéficiaires de l'action et laisse entrevoir les impacts positifs du PRIM sur ces derniers. L'intérêt affiché en direction du programme et la

mobilisation effective reconduite des acteurs institutionnels sont les témoins de l'intérêt personnel comme collectif en direction des dynamiques proposées. Dans le Souss-Massa, même si les BAOMs sont en phase de rodage, les migrants ont accès à un service d'accueil et d'orientation dans plusieurs communes du territoire. En matière de Genre on retiendra comme impact global auprès des différents bénéficiaires directs de l'action, une certaine forme de conscientisation sur la nécessité de prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans son approche.

En termes de limites, on notera que :

- Les projets soutenus à travers le fonds de financement ont un impact positif certain auprès des bénéficiaires, mais qui reste limité en terme soit de durabilité des bénéfices de l'action, soit d'autonomisation des bénéficiaires. La durée de l'accompagnement est pour les acteurs rencontrés la limite de l'impact des projets soutenus, induit par la temporalité des actions menées. Les bénéficiaires finaux rencontrés (RPT) confirment l'impact positif de l'accompagnement qu'ils reçoivent dans le cadre des projets soutenus, qu'ils considèrent comme « un premier pas » ou « un booster » pour les aider. Pour l'essentiel, il ne pourrait se suffire à lui seul. Comme en ont témoigné certaines organisations lauréates, un impact réel et durable de l'action nécessiterait une deuxième phase d'appui en direction de leurs bénéficiaires pour garantir a minima la viabilité des bénéfices de l'action entreprise.
- La prise en charge de la question migratoire au niveau local, et plus spécifiquement des RPT, est très variable d'une localité à l'autre. Elle est interdépendante d'une volonté politique forte. Mais elle dépend également d'une forme de légitimité à agir. La levée de certains blocages politiques semble difficilement contournable sans directive claire de la part des échelons supérieurs sur « le droit d'agir » des communes.

Durabilité

La recherche continue d'implication des parties prenantes dans les étapes de mise en œuvre du PRIM est un premier niveau garantissant une forme d'appropriation de la démarche.

Concernant la gestion du fonds de financement, la stratégie d'appropriation de la démarche avancée par le PRIM visant une appropriation de la démarche plutôt que de l'outil en tant que tel est pertinente. A ce stade de mise en œuvre, malgré la forte mobilisation des Conseils de Région dans le processus, l'appropriation effective du mécanisme par les institutions peut être rendu difficile sans un appui dédié en ce sens. L'évolution de l'approche d'un appel à projet à l'autre et la participation partielle des Régions à la gestion effective du mécanisme en est une explication. Dans les délais impartis du projet, l'approche qui semble la plus concevable est de donner les moyens aux collectivités territoriales d'apprendre autour de cette expérimentation pour pouvoir dupliquer de manière indépendante et autonome l'approche en temps voulu. Il serait opportun de favoriser une plus grande implication des Conseils Régionaux dans la gestion opérationnelle du fonds et de développer les outils appropriés pour un transfert de compétences. En limite, on soulignera que la contrainte de l'alimentation d'un fonds par un bailleur étranger géré par la Région n'a pas été pleinement résolu par les formats expérimentés. Ce point pourra faire l'objet d'une réflexion dans la capitalisation de pratiques à entreprendre.

Concernant la mise en place et le renforcement des bureaux et guichets d'accueil et d'orientation des migrant.e.s, leur référencement dans les PACs (Oriental) ou dans les feuilles de routes pour l'intégration de la thématique « Migration » (3 communes dans le Souss-Massa) sont des signes positifs de viabilité des dispositifs. L'engagement des communes dans le Souss-Massa sous forme d'une convention de partenariat, et la mobilisation d'un.e fonctionnaire, sont également des marqueurs de durabilité à court et moyen termes. Deux limites à la viabilité de ces services ont été identifiées dans le Souss-Massa. Premièrement, les évolutions de stratégies politiques et le changement du conseil (élection) fragilisent encore le service. Une fois ce service initié, la dynamique reste beaucoup portée par le.a chargé.e de BAOMs. Ce positionnement reste fragile en termes de pérennité face au politique. Deuxièmement, il n'y a pas à ce jour de délégation formelle de compétences aux collectivités territoriales pour traiter de la question des migrations. Les communes ont pour compétence la mise en place de certains services de proximité.

Recommandations

Le programme PRIM est aujourd'hui un acteur bien ancré dans les territoires d'interventions. Il remplit pleinement sa mission et préfigure la régionalisation de la politique migratoire marocaine dans les régions du Souss-Massa et de l'Oriental à travers l'expérimentation et/ou la consolidation de dispositifs pilotes. Les équipes en place sont opérationnelles et reconnues pour leur qualité. La bonne relation partenariale cultivée avec M&D permet de maintenir une cohésion opérationnelle dans l'action. L'approche itérative dans laquelle s'inscrit le déploiement du programme a permis de mener progressivement des ajustements de fonds et de formes pour mieux adapter les dispositifs aux réalités des parties prenantes. Il reste toutefois encore de nombreux défis à relever dans l'Oriental comme dans le Souss-Massa pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés par le PRIM, tout en gardant le niveau de qualité qui fait le succès du PRIM. Les efforts d'ajustements, dont certains programmés, doivent être poursuivis pour optimiser la mise en œuvre du programme.

L'évaluation vient conforter des orientations planifiées par le programme tout en précisant des ajustements opérationnels à mener :

1. Alimenter une réflexion plus globale sur la dynamique de régionalisation des stratégies nationales en matière de migration.

Comme projeté par le programme, (i) intégrer l'échelon national en fin de programme dans une logique de restitution des actions pilotes menées par les Conseils Régionaux avec l'appui des wilayas ; (ii) Formaliser l'ensemble des apprentissages, tant stratégiques que opérationnels. Le faire pour chaque composante à travers la production de supports de capitalisation d'expériences et de pratiques (composante 1 et composante 2) réalisé en collaboration avec M&D, en intégrant les expériences des deux régions. Certains documents de capitalisation produits devront s'inscrire dans une logique de valorisation de l'expérience pour pouvoir être par la suite utilisés comme support de plaidoyer par les Régions en direction du National. D'autres auront vocation à être des guides opérationnels pour une duplication autonome des dispositifs testés.

2. Renforcer la lisibilité du programme.

Comme projeté par le programme, produire des capsules vidéos de type « success story », en lien aux résultats phares du PRIM pour une meilleure visibilité des impacts du projet. Cette action doit être menée dès que possible.

Une meilleure lisibilité autour des actions passe également par :

- Une meilleure compréhension des rôles de chacun : clarifier le positionnement de M&D dans l'action et renforcer les liens d'apprentissages mutuels entre les deux acteurs (M&D et EF) ;
- Une meilleure communication sur les ambitions effectives du programme : formaliser l'impact qualitatif visé, tant sur le niveau d'institutionnalisation recherché que sur le niveau d'appropriation effective de l'égalité femme-homme attendu chez les acteurs bénéficiaires (information, compréhension, mise en exercice, application effective des concepts de genre).
- Un meilleur partage de l'information : redynamiser la tenue du copil dans le Souss-Massa, et alléger si besoin le niveau d'exigence partenarial du « faire-faire » au « faire-avec ».

3. Ajuster le dispositif de financement pour le faire gagner en souplesse et en efficacité.

Comme projeté par le programme, (i) Positionner une partie de l'accompagnement avant la sélection des projets ; (ii) Mettre en place des appels à projets ciblés par thématique, catégorie de projets et/ou catégorie d'acteurs cibles.

La logique « guichet » tel que proposé pour la poursuite du programme peut s'avérer un format intéressant pour contourner certaines difficultés structurelles relatives à EF, et permettre cette organisation. Une réflexion renforcée doit toutefois encore être menée sur son opérationnalisation et des positionnements doivent être plus fermement arrêtés :

- Dans le respect d'un positionnement de bailleur de fonds, renforcer l'effort d'information/sensibilisation des porteurs de projets pour mieux faire comprendre les exigences du fonds.
- Anticiper les difficultés de mobilisation des membres du comité d'avis technique en définissant une stratégie de mobilisation du bénévolat, tout particulièrement en cas de mise en place d'un guichet ouvert toute l'année.
- Formaliser le positionnement du fonds pour pouvoir être clairement relayé à la Région (vocation de l'outil, objectifs, place du renforcement de capacités des acteurs, niveau de qualité projet visé...).
- Poursuivre les efforts de mobilisation/implication de la Région dans la gestion effective du fonds de financement et développer les outils associés.
- Compléter les outils opérationnels proposés aux porteurs de projets : guide à destination des porteurs de projets pour intégrer concrètement l'approche genre dans son action (prévu par le PRIM), supports simplifiés/fiches synthétiques sur le règlement du fonds en direction des soumissionnaires pour une compréhension simple et rapide, etc. Les consignes détaillées seront relayées en annexes. Les supports de simplifications peuvent être traduits en arabe.
- Prévoir la possibilité de reconduire du financement des projets lauréats.

4. Poursuivre l'accompagnement des collectivités locales partenaires pour une appropriation des concepts et dispositifs introduits par le programme.

Comme projeté par le programme, (i) poursuivre l'accompagnement des BAOMS pour le renforcement de leur ancrage dans les territoires : sensibilisation des élu.e.s, mise en lien avec les services déconcentrés, etc.) ; initier la même logique dans l'Oriental ; (ii) viser l'exemplarité par le soutien d'actions « Genre et Migration » issues de l'accompagnement des PACs. L'appui doit être mené par le programme en direction des collectivités bénéficiaires dès la phase de montage projet à des fins pédagogiques. En lien à la composante 3, tout en poursuivant la stratégie de transversalité de l'approche genre, centrer les efforts pour la fin de programme sur quelques actions phares, dans la continuité de ce qui a déjà été engagé, autour de la promotion de l'égalité femmes-hommes (principe d'exemplarité).

L'évaluation a également mis en lumière certains risques et opportunités donnant lieu aux recommandations suivantes :

5. En cas de reconduite du DEPOMI, repenser l'articulation des deux programmes en préférant une complémentarité thématique ou/et géographique.
6. Poursuivre les efforts de renforcement de capacités des équipes projet sur les questions de communication et de genre.
7. Travailler sur le renforcement des rôles entre Services déconcentrés et collectivités territoriales pour accompagner les guichets d'accueil et d'orientation ainsi que les BAOMS.
8. Produire des outils de fonctionnement opérationnel à destination des BAOMS et des guichets, co-construits avec M&D (ou en complémentarité de ce qui a été produits et programmés par M&D dans le cadre du projet TPM).
9. Publier un document pratique sur les questions de « Genre et Migration » à partir des études Genre déjà menées (renvoi à la composante 3).